



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 6 juin 2007

Date de la convocation 29 mai 2007	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes à Paulhan
<p><b>Présents :</b></p> <p>M. Bernard SOTO, Président de la séance            MM Jean Noël SATGER, JM FERRIERES, Aspiran            Mme Françoise REVERTE, Aspiran            MM Francis GAIRAUD, Alain MATHIEU, Cabrières            M Claude REVEL, Mme Maryse FABRE, M. Jean FRADIN,            Mme Maryse FLORENTIN, M Xavier GARCIA, Canet            M Jean Claude LACROIX, Ceyras            MM Alain CAZORLA, Gilbert GARROFE            M Henri SOBELLA, Clermont l'Hérault            M Bernard FABREGUETTES, Clermont l'Hérault            Mme Michèle BONNAL, Clermont l'Hérault            M Alain BASCOUL, Clermont l'Hérault            M Olivier BRUN, Mme Christiane MIRET, Fontès            M André RUAS, Lieuran Cabrières            MM Daniel VIALA, Pierre OLLIER, Mérifons            MM François LIEB, Jean Louis LACROIX, Nébian            M Guilhem DARDE, Mme Noël GROS Octon            MM Jean Jacques LEBREAU, Jean Luc BIROUSTE            MM Abel AUBERT, Claude GIL, Paulhan            MM Christian BILHAC, Joël AZAM, Péret            M Jacques MONTAGNE, Péret            Mme Chantal FONT, M Jean COSTES, Salasc            M Pierre MAROUILLAT, Usclas D'Hérault            M Bernard KOHN, Villeneuve</p>		<p><b>Procurations :</b></p> <p>M. Robert ARNOU à M. Jean Jacques LEBREAU            M. Jean Luc GABORIT à M. Jean Claude LACROIX            M. René GALTIER à M. Alain CAZORLA            Mme Marie Hélène GUERRE à M Gilbert GARROFE            M. Gérard SAEZ à M. Alain MATHIEU            Mme Elodie CHALAGUIER à M. Jean Noël SATGER</p>

**Objet : Organisation des nuits du vin 2007 - Convention de partenariat entre la Communauté de communes du Clermontais et les communes de CANET, CLERMONT L'HERAULT et PAULHAN –**

Monsieur REVEL informe le conseil communautaire que dans le cadre des « Nuits du Vin 2007 » sur CANET, CLERMONT L'HERAULT et PAULHAN, un projet de convention a été établi avec chacune de ces trois communes, afin de définir les obligations et la répartition des charges de chaque partie pour l'organisation de ces manifestations.

Ce document prévoit ainsi que la Communauté de communes prendra à sa charge :

- Les coûts artistiques de l'orchestre (cachet et charges sociales - Guso)
- Les frais de la SACEM,
- La communication institutionnelle : guide des Balades du vignoble, affiches, flyers, banderoles,
- L'achat d'espace publicitaire,
- La mise à disposition d'une banderole publicitaire pour chaque site
- La mise à disposition d'un lot de flèches directionnelles (parking) pour chaque site
- La mise à disposition de 2 agents du service communication pour assurer le suivi en amont et en aval de l'organisation de la manifestation
- La mise à disposition de 2 agents du service communication pour assurer le bon déroulement de la manifestation le jour même
- La mise à disposition de 4 agents du service technique pour le montage et le démontage de la manifestation
- Le prêt de matériel (scène, tables, chaises, grilles, barnum, container à ordures ménagères et pour le verre...) en fonction des besoins liés à chaque site
- Le démarchage et l'inscription des producteurs de vin et produits du terroir
- La réalisation d'un plan d'implantation des différents espaces de la soirée
- Engager une entreprise de sécurité pour veiller au bon déroulement de la manifestation.
- L'achat et la mise en vente de verre « Pass' Dégustation » sur le stand d'information et d'accueil de la Communauté de Communes du Clermontais,

Les Communes quant à elles prendront à leur charge :

- La mise à disposition d'un agent référent pour assurer le suivi en amont et en aval de la manifestation,
- La coordination avec les différents services de la Mairie (technique, Police Municipale...)
- La mise à disposition de matériel et du personnel nécessaire au bon déroulement de la manifestation (montage et démontage, ramassage des bouteilles en verre...),
- Le respect de la fiche technique de l'orchestre (repas, catering...) ci-jointe en annexe
- L'électrification du site en puissance et en points suffisants pour l'orchestre, le marché et l'espace bodegas
- La distribution et l'affichage dans la commune des outils de communication remis par la CCC
- La mise à disposition d'un point d'eau pour les exposants
- L'ouverture des toilettes publiques
- La mise à disposition de parking
- La prise de tout arrêté du maire nécessaire à la bonne organisation de la manifestation (circulation, stationnement...)
- L'organisation en présence du personnel de la CCC de réunion d'information et d'organisation avec les associations locales qui animeront les bodegas ainsi qu'avec les débits de boisson et/ou restaurants situés sur le site de l'animation
- Le nettoyage du site après la manifestation

Le programme de ces trois manifestations est le suivant :

● **Le 12 juillet à Clermont l'Hérault :**

- 18h – 22h :        Marché aux vins et produits du terroir
- 18h - 22h :        Ateliers de dégustation
- 18h – 2h :         Bodegas, restauration
- 19h – 20h :        Apéritif musical
- 22h – 1h :         Soirée dansante avec l'orchestre Bernard Becker  
(1h, sauf dérogation demandée par la commune)

• **Le 24 juillet à Canet :**

- 18h – 22h : Marché aux vins et produits du terroir
- 18h - 22h : Ateliers de dégustation
- 18h – 2h : Bodegas, restauration
- 19h – 20h : Apéritif musical
- 22h – 1h : Soirée dansante avec l'orchestre Paul Selmer  
(1h, sauf dérogation demandée par la commune)

• **Le 7 août à Paulhan :**

- 18h – 22h : Marché aux vins et produits du terroir
- 18h - 22h : Ateliers de dégustation
- 18h – 2h : Bodegas, restauration
- 19h – 20h : Apéritif musical
- 22h – 1h : Soirée dansante avec l'orchestre trait d'Union  
(1h, sauf dérogation demandée par la commune)

Le budget prévisionnel de l'ensemble de ces trois soirées s'établit à 50 000 € TTC.

Monsieur le Président soumet ces projets de convention au vote.

Le Conseil Communautaire, oui l'exposé de Monsieur REVEL, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** les projets de convention avec les communes de CANET, CLERMONT L'HERAULT et PAULHAN pour l'organisation des « Nuits du vin 2007 »,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
De Communes du Clermontais

Bernard SOTO